Crédit Suisse : gentlemen, holding et fonds dits propres

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1983)**

Heft 679

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1024881

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

Ne pas gaspiller l'eau, économiser l'énergie

ple (et est-ce correct?) de présenter aujourd'hui les 1700 l/habitant/jour comme une erreur de calcul de ma part. Et de s'indigner parce que j'ai dit que l'*Office cantonal* (pas seulement M. Robert en personne: après tout il n'est pas seul dans cet office) avait vaillamment soutenu le projet Polydro. Après tout, on n'a pas vu l'Office s'opposer au projet Polydro, lequel était pourtant manifestement surdimensionné. Rappelons que ce célèbre bureau Polydro est aussi responsable du fiasco de Mézières (l'Office s'était-il opposé à ce projet?) et rappelons qu'il est aujourd'hui en faillite. Pourquoi? Parce qu'il faisait trop bien son travail?

L'opposition au projet Polydro a été tout à fait réelle à Bex. Il en a été fait état en particulier dans le «Journal de Bex» dans lequel on pouvait lire dans un compte rendu du Conseil communal de mai 1979 que «la station d'épuration a, qu'on le veuille ou non, laissé un arrière-goût de malaise dans notre population». M. Robert est peut-être né à Bex, mais il n'y était manifestement plus en 1979; il y est donc retourné en 1983, le 9 février pour être précis, pour assister à la séance du Conseil communal qui devait débattre du nouveau projet de Step. Comme je n'ai pas été invité à cette séance (j'y serais allé si je l'avais été), je ne peux pas savoir exactement ce que M. Robert y a dit; mais le «Journal de Bex» du 11.2.1983 le cite comme ayant promis que l'Etat assumerait une partie des «erreurs» commises et indique que parmi ces «erreurs», il y a le contentieux commune-Polydro qui porterait sur quelque 500 000 francs. M. Robert dit maintenant qu'un employé de l'Etat n'a rien à promettre à une commune. Je veux bien. Mais alors, qu'il fasse davantage attention à ses paroles.

Pour terminer, M. Robert me met en garde parce que je freine le développement de «nos» projets. Quels projets? Celui de Grandson où on voulait dépenser plus de 1 million de francs pour raccorder une cinquantaine de personnes? Celui du raccordement de L'Auberson à la Step de Sainte-Croix pardessus le col des Etroits? Ou encore le projet de raccorder six communes rurales dans la vallée de La Broye à la Step d'Henniez? Ou encore d'autres projets tentaculaires de raccordement qui se concoctent dans nos campagnes?
Le problème n'est pas de réaliser des projets, c'est de lutter contre la pollution des eaux. L'approche que j'ai essayé de promouvoir à travers toutes mes interventions est celle de la lutte à la source qui s'inspire d'un théorème fondamental: l'eau qui pose le moins de problèmes est celle qu'on n'a pas salie et le phosphate qu'on n'a pas mis dans l'eau n'a pas besoin d'en être retiré. Cette approche peut progressivement rendre inutile bien des projets coûteux. Elle n'a rien d'utopique, car les possibilités d'améliorer la gestion du bien précieux qu'est l'eau potable sont multiples. Ce qui manque, c'est la volonté de les mettre en œuvre. **P. L.**

POINT FINAL

Indispensable transparence

Avec la publication de ces lignes, nous mettons, quant à nous, un point final à cette affaire de la Step de Bex: la décision du Conseil communal bellerin est de toute façon prise et nos lecteurs sont largement au courant des tenants et aboutissants de l'entreprise.
Reste l'épuration des eaux, son efficacité, ses ramifications sociales, techniques, politiques: ce dossier est ouvert dans ces colonnes depuis des années, et il n'est pas prêt d'être refermé! Tant de questions demeurent encore sans réponse. Et par exemple, sans remettre une fois de plus en cause «la civilisation du tuyau» dénoncée par P. Lehmann, le surdimensionnement de certaines installations existantes: pourquoi, si tant est qu'on ait pu croire à une Suisse de dix millions d'habitants, ne pas avoir prévu un agrandissement des installations par étapes? Les intérêts économiques immédiats auraient-ils été à ce point dominants? Est-il possible que l'évolution des techniques d'épuration ait été sacrifiée sur l'autel des profits maximum des promoteurs et des constructeurs? Pas question de nous soustraire à ces questions-là, parmi d'autres. Et si M. E. Robert et ses pairs nous ouvrent en effet systématiquement leur porte, pas de doute que la transparence (des eaux!) y gagnera. Réd.

CRÉDIT SUISSE

Gentlemen, holding et fonds dits propres

La loi la mieux faite offre toujours une échappatoire aux administrés, ou du moins à leur juristes-conseils qui savent lire entre les alinéas. L'essai n'est certes pas toujours transformé, mais qui ne tente rien ne gagne rien, n'est-ce pas mon cher Texon? En l'occurrence, c'est le Crédit Suisse qui a tenté le coup, échoué — mais non perdu la face.

Or donc, depuis le 1er janvier 1981, les banques suisses sont soumises à de nouvelles prescriptions en matière de fonds propres (capital social et réserves). Au lieu de l'obligation antérieure de couvrir quatre catégories d'actifs par des fonds propres à raison de 2½, 5, 10 et 12%, les banques doivent désormais justifier d'un capital propre dont le montant est mieux en rapport avec les risques inhérents aux différents actifs, ainsi qu'aux engagements conditionnels et aux opérations en cours. Le système prévoit un échelonnement assez raffiné des taux de couverture, qui vont de 0,3% (pour les créances résultant d'opérations fermes, à terme, sur les métaux précieux, marchandises et devises) à... 100%. Ce dernier taux s'applique logiquement aux participations permanentes consolidées, ainsi qu'aux propres actions de la banque et aux autres titres émis et détenus par elle-même. Des taux de

40% à 50% s'appliquent aux participations non consolidées et aux actifs mobiliers non amortis.

L'ÉCHAPPATOIRE

Dans ces conditions, l'envie d'échapper à cette réglementation devait venir. Elle a été si vivement ressentie au Crédit Suisse, qu'il a tenté le premier la parade, en fondant le 1er mars 1982 la CS Holding. Cette société, au modeste capital de Fr. 50 000.— appartient entièrement à la Fondation du Jubilé du Crédit Suisse, et n'a donc pas de lien juridique direct avec la banque. Même si cette dernière lui fournit de droit un président et les trois membres (au moins) du conseil de fondation.
Le truc a paru un peu gros à la Commission fédérale des banques. D'autant que la cause finale de la création de CS Holding apparaissait dès le début: en effet, le Crédit Suisse lui cédait sa participation dans le groupe CSFB (Financière Crédit Suisse First Boston, Zoug, 1,4 milliard au bilan à fin 1981) très active sur l'euromarché, ainsi qu'une partie de ses intérêts dans Electrowatt. Autant dire deux participations qu'il aurait fallu consolider si elles étaient restées dans le giron du Crédit Suisse, et pour lesquelles il aurait fallu prévoir des fonds propres correspondants.
Une année après ce grand coup, la CS Holding a certes derrière elle un premier exercice plutôt brillant, grâce surtout aux «résultats impressionnants» du groupe CSFB, consacré par un dividende; mais ce dernier est présenté comme venant s'ajouter à celui que verse le Crédit Suisse lui-même: sursaut d'honnêteté, volonté de séduire les actionnaires, simple vanité ou constat d'échec?

LE COMPROMIS

En tout état de cause, l'opération est ratée, même si la façade semble ravalée. En clair, la Commission fédérale des banques maintient que les participations de CS Holding doivent être prises en compte pour le calcul des fonds propres que le Crédit Suisse doit inscrire à son passif. Mais elle va accorder un rabais sur le taux applicable au groupe CSB, ce qui permettra d'ailleurs au Crédit Suisse d'augmenter sa participation, de 49% à 54%, soit de 124 à 140 millions environ.
De son côté, le Crédit Suisse maintient son refus de consolider, mais accepte de faire comme si, c'est-à-dire de respecter les prescriptions concernant le capital propre — sous réserve du rabais octroyé.

Un arrangement bien «swiss», entre gentlemen. Tout juste s'il a été passé en bon allemand. Tout juste si la presse d'outre-Sarine et financière en a parlé. Tout juste si le président du CS et de la Fondation du Jubilé du Crédit Suisse ne l'a pas présenté comme un triomphe lors de l'assemblée générale le 25 mars dernier, qui a nommé M. Fritz Honegger au conseil d'administration, en remplacement (radical) de M. N. Celio qui avait délicatement déposé son mandat l'an dernier.

SVP

Un bon geste des CFF!

Les CFF vont donc encore une fois augmenter leurs tarifs. Pour faire passer la pilule, et pour participer au désengorgement des grandes villes, ils proposent aux habitants des villes périphériques de ces capitales, des billets simple course valables pour le retour entre 18 heures et, grosso modo, minuit.

Que voilà une mesure déséquilibrée! Prenons deux exemples, peut-être extrêmes, mais intéressants. La mesure est valable entre Lausanne et Villeneuve; donc pour la Riviera. Or la Riviera est une ville dont tous les quartiers sont reliés par un service de bus efficace. Leurs habitants ont ainsi à disposition une dizaine de cinémas (plus celui de Chexbres, pas cher et au programme toujours intéressant), plusieurs salles de théâtre, des salles de concerts, des expositions diverses, des festivals, bref toute une vie culturelle riche et variée. On met donc à leur disposition, à prix réduit, la vie culturelle lausannoise.

Autre exemple, à l'opposé: celui d'un habitant d'un petit village de la vallée du Rhône, par exemple Bex. Il y a une seule salle de cinéma (plus deux à Monthey et une à Saint-Maurice qui ne sont pas trop éloignées), quelques pièces de théâtre, quelques concerts (souvent organisés par un particulier), la belle exposition des sculpteurs suisses. Sans du tout minimiser l'activité artistique locale (dont une formation de jazz fort connue) on peut souhaiter voir un film récemment sorti avant d'avoir la chance de le trouver au programme du ciné-club local, dans une dizaine d'années! On peut donc avoir envie de se rendre à Martigny, Aigle, voire Lausanne. Les horaires le permettent, à moins que les CFF estiment que, rentrant par le dernier train, on se couche trop tard!

C'est très bien de désengorger les grandes villes. On pourrait aussi penser à désenclaver les petites agglomérations. On rétorquera que les gens prennent de toute manière leur voiture puisqu'ils n'ont pas de problème de parcage... Raison de plus d'élargir la mesure aux petites villes: les CFF n'y perdront rien et la justice y trouvera son compte. Allez, un bon geste: dès 18 h. 00 et jusqu'au dernier train de la soirée, les billets simple course sont valables pour le retour sur tout le réseau.